

ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Par biométrie RCM (reconnaissance du contour de la main)

Un dispositif biométrique destiné au contrôle de l'accès au restaurant scolaire est installé dans l'établissement depuis la rentrée scolaire 2010. Les données concernant l'élève seront conservées au maximum durant le temps de sa scolarité dans l'établissement. Au-delà, toutes les données seront détruites. Seules les personnes habilitées du **service intendance** auront accès à vos données biométriques. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant à **Lycée Savoie Léman, Service Intendance, BP 502, 74203 THONON CEDEX.**

Article 6 : Information des personnes

L'information des élèves majeurs et des représentants légaux des élèves mineurs ainsi que des personnels sur l'identité du responsable du traitement, les finalités poursuivies, le caractère obligatoire ou facultatif des réponses à apporter, les conséquences éventuelles, à leur égard d'un défaut de réponse, les destinataires des données et l'existence d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant est assurée par la diffusion d'une note explicative, préalablement à la mise en œuvre du traitement. Les élèves majeurs et les représentants légaux des élèves mineurs doivent être individuellement informés du droit de s'opposer, par un moyen simple, à l'informatisation des données biométriques les concernant ou concernant leurs enfants. En cas d'opposition à l'utilisation du dispositif biométrique, les élèves ont la possibilité de se voir délivrer un badge ou tout autre moyen d'accès à la cantine. L'information des représentants des parents d'élèves, des élèves et des personnels doit également être assurée lors des réunions des instances délibératives de l'établissement.

Autorisation unique n°AU-009 - Délibération n°2006-103 du 27 avril 2006 portant autorisation unique de mise en œuvre de traitements automatisés de données à caractère personnel reposant sur l'utilisation d'un dispositif de reconnaissance du contour de la main et ayant pour finalité l'accès au restaurant scolaire

27 Avril 2006 - Thème(s) : Education, Biométrie J.O n° 138 du 16 juin 2006

Ce système d'identification utilise la technologie en 3D d'analyse du contour de la main. Il est impossible de prélever, à l'insu d'un individu, la forme de sa main, rendant irréalisable un usage abusif. Le lecteur de biométrie RCM peut ainsi, dans le cadre de la loi, se substituer à des systèmes d'identification par cartes, palliant ainsi tous les problèmes liés à celle-ci : oubli, perte, dégradation, racket, etc.

Le lecteur de biométrie RCM est associé à un lecteur de cartes magnétiques qui permet de gérer le passage des convives ne souhaitant pas se faire enregistrer par le lecteur de biométrie, ou celui des hôtes exceptionnels. Il s'agit ici de faciliter la gestion, non de renforcer la sécurité.

✂.....

AUTORISATION

Je soussigné(e)s) _____

Responsable(s) légal(aux) de l'élève mineur _____

Elève majeur _____

Scolarisé(e) au Lycée Hôtelière Savoie Léman en classe de _____

AUTORISE

N' AUTORISE PAS (1)

L'enregistrement des données nécessaires à l'accès au restaurant scolaire par lecteur biométrique.

FAIT A

LE

Signature

(1) Rayer la mention inutile